

Pessac, le 17/06/2026

1ère ANNEE DE LICENCE DE DROIT

Documents autorisés
SESSION 2 – Juin / Juillet 2026
Année Universitaire 2025/2026

Matière	Enseignant	Documents autorisés
Semestre 1		
Série 1		
Introduction au droit pénal et sciences criminelles	Mme Baron	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Institutions juridictionnelles	Mme Peyronnet	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire de la justice	Mme Soula	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Série 2		
Introduction au droit pénal et sciences criminelles	M. Brenaut	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Institutions juridictionnelles	Mme Gervier	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire de la justice	M. Jaulin	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Semestre 2		
Série 1		
Introduction au droit privé / Droit civil	Mme Zeidenberg Mme Gogos-Gintrand	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - Code civil (sans annotations personnelles, surlignage et post-it autorisés)
Introduction au droit constitutionnel / Droit constitutionnel	M. Hourquebie Mme Ponthoreau	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - Constitution de 1958 (sans commentaire, ni post-it)
Introduction historique au droit / Histoire de l'Etat	M. Jaulin	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Introduction historique au droit allemand	M. Jaulin	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Institutions administratives	Mme Bertile	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Institutions européennes	Mme Aubry Caillaud	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire des idées politiques	M. Senac	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Droit et grands enjeux des transitions	M. Zabalza	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire sociale et contemporaine	M. Jaulin	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Anglais (Série 1 et 2)	Mme Bardet Mme Barrault-Methy	AUCUN document autorisé
Droit civil espagnol	Mme Imaz-Zubiaur	AUCUN document autorisé
Droit constitutionnel espagnol	Mme Palacin Mariscal	AUCUN document autorisé
Droit civil anglais	M. Pech	AUCUN document autorisé
Droit constitutionnel anglais	M. Kerin	AUCUN document autorisé
Série 2		
Introduction au droit privé / Droit civil	Mme Lamarche	- Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones - Code civil (vierge de toute annotation et sans post-it)
Introduction au droit constitutionnel / Droit constitutionnel	Mme Rueda M. Senac	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Introduction historique au droit / Histoire de l'Etat	Mme Cazals	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire de l'Etat LAS	Mme Cazals	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire sociale et contemporaine	M. Jaulin	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Institutions administratives	M. Bartolucci	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Institutions européennes	Mme Tournepiche	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Histoire des idées politiques	M. Giudicelli	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones
Anglais (Semestres 1 et 2)	Mme Bardet Mme Barrault-Methy	AUCUN document autorisé
Droit et grands enjeux des transitions	M. Acar Mme Cerda-Guzman	Dictionnaire bilingue courant autorisé pour les étudiants étrangers non francophones